

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15
de Présents : 13
de Votants : 15

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 29 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Claudine IACOVO à M. Frédéric ARTIS, M. Simon PUECH à M. Jean-François VIDAL,

Secrétaire de séance : M. Sébastien ROUSTAN

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR, exercice 2023, voirie dégradée.

M. le maire rappelle la délibération en date du 09 Février 2023, enregistrée sous le numéro 2023-001.

Il explique que le taux de subvention sollicité n'a pas été retenu, c'est pourquoi :

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le devis d'un montant de 65 278.05 euros HT, et sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 à hauteur de 25.28% au titre de la voirie locale,
- dit que les travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2023,
- fixe comme suit le plan de financement :
 - Montant des travaux : 65 278.05 euros HT
 - Subvention DETR : 16 500 euros
 - Charge communale : 48 778.05 euros HT

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire